

(Extrait d'une lettre.)  
Paris, 28 Juin 1828.  
Où Monsieur, depuis des années, nous sommes constamment occupés de misérables querelles de théologie. Les hommes qui veulent à tout prix le pouvoir et les richesses, se sont jetés dans la dévotion la plus outrée. Militaires sous Napoléon, ils sont marguilliers sous Charles X. Féconds en actes extérieurs de dévotion, en générosités, lorsqu'on les regarde, ils sont d'ailleurs ambitieux, insolens, accapareurs de toutes les places; ces tartufes de notre temps se sont mis en commun, sous le nom de congrégation; ils se réunissent dans des lieux secrets, même parfois dans des souterrains, et après des prières pour la forme, ils y poursuivent le plan qu'ils ont formé contre la liberté publique. Ils ont leurs journaux, leurs écrivains, leurs caissiers, on les soutient chèrement à la Cour, ils comptent des membres des deux Chambres. Sous le ministère de Villèle, ils occupaient les hautes fonctions; ils disposaient à leur gré de toutes les richesses de l'Etat. Moins puissants aujourd'hui, ils jettent les hauts cris, appelant à leurs secours toute l'éloquence de la Ligue, et n'ayant plus la disposition des emplois et du trésor, ils crient à la persécution. Qui leur fait, à trois cents lieues, les feuilles où ils déposent leurs doléances, croitrait la France rétrogradée aux premiers âges de l'Église, au temps de Julien et de Dioclétien. Tout cela dans le fond n'est qu'une déception de mots et de choses. Il n'y a point d'intérêt véritablement religieux là-dedans; ce n'est que la conspiration d'une faction impie dont les moteurs se sont affublés du costume ecclésiastique. Au reste, Monsieur, le clergé français se montre trop empressé à seconder leurs manœuvres. Les chefs de ce clergé, je veux dire les évêques, choisis dans des temps de troubles parmi les plus violents sectaires de l'Unité religieuse, jouent à l'envi le rôle des deux ordonnances rendues sur les petits séminaires, plusieurs de ces évêques se sont réunis à Paris, pour préparer des résistances qu'ils nomment légitimes. Le plus fougueux de tous est M. l'archevêque de Toulouse, cardinal de Clermont-Tonnerre, homme de mœurs relâchées, colérique et qui devait naître grand inquisiteur. Ces messieurs ne voulaient pas moins que mettre le Royaume en interdit, excommunier le Roi, les Ministres, les Chambres, enfin toute la France, si cela était nécessaire. Il paraît qu'ils se sont un peu calmés; mais néanmoins on parle beaucoup de grands projets qu'ils méditent et qui doivent bientôt éclater. L'archevêque de Paris, M. Dequélein, leur est entièrement dévoué.  
Désappointé, et presque exclu du pouvoir, la faction a imaginé de créer une association au moyen de laquelle elle espère s'environner d'une puissance nouvelle. J'ai sous les yeux le prospectus de cette association pour la défense de la religion catholique. Il est difficile de se figurer quelque chose de plus dangereux et de plus menaçant pour l'ordre public. Elle ne se borne pas à encourager la publication de livres religieux, ce qui est loisible à tout le monde, elle annonce le plan d'une espèce de propagande, dont les conséquences, s'il était exécuté, seraient effroyables. Il est question de rechercher les jeunes gens qui arrivent à Paris, dépourvus de ressources, de s'insinuer auprès d'eux, sans négocier aucun moyen de séduction, de leur offrir la table et le logement, des professeurs, des livres, des vêtements, tout ce qu'enfin ils pourront désirer.  
Ainsi réunis dans une maison connue, élevés et façonnés par les professeurs de despotisme, isolés des autres citoyens, ces jeunes gens formeront une pépinière de séides, toujours prêts à défendre leurs maîtres, à propager leurs doctrines; ce sera une sorte de convent d'hommes, sans règles et sans vœux, et pouvant à chaque moment jeter dans le monde des torches incendiaires. Tel est le projet de la faction, projet qui surpasse tout ce que la conception du jacobinisme a pu avoir de profond et de redoutable. Des pairs de France, des députés sont à la tête de l'association pour la défense de la religion catholique. On y distingue le duc de Berry, M. de Bonald, M. Duplessis Grenéda, les abbés Caix, Desgenettes, Laurentie, M. Avon, Mardeuil, Perrey, Depierre, Rudemare, de Salines, de Corbiac et autres.  
Telle est, Monsieur, votre situation qui ressemble beaucoup à une crise. Nous nous débattons, comme je vous l'ai dit, pour quelques misérables questions, tandis que nous pourrions être occupés de grands intérêts. En effet, la civilisation marche de tous côtés. Nous apprenons que les Turcs de Turquie vont rapidement l'usurpation du Portugal est ruine prochaine; partout fait d'immenses progrès; il en France, il tourne dans un cercle vicieux; la population de Paris se lie d'actions importantes. Elle est à un spectacle dont le

degré. On assiège le nouveau théâtre de l'ambigu comique; on fait ses adieux à Madame Malibran; on baille au théâtre anglais; et cependant les fonds haussent sans que le commerce se ranime; le ministère donne des diners splendides et nos députés votent le budget.  
Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  
(Courrier des Etats-Unis.)

**FEUILLETON.**  
ASSISES DU RHONE. (Lyon.)  
Accusation de Rapt.

Les places et les tribunes réservées sont occupées par un nombreux auditoire, au sein duquel on remarque plusieurs dames. On espérait voir l'héroïne du procès, mais la curiosité publique a été trompée. Voici l'analyse rapide des faits et des débats.  
Le sieur S..., négociant à Tarare, et possesseur d'une fortune modeste, n'a rien épargné pour doter ses deux filles de la plus brillante éducation. Clotilde, la plus jeune des deux, rappelée de pension depuis dix-huit mois, était venue embellir de sa présence la maison paternelle. Clotilde est âgée de dix-sept ans, tout le monde s'est accordé à la représenter comme un rare assemblage de beauté et d'amabilité; les dons les plus séduisants de l'esprit, de la grâce et de la jeunesse ont été ornés chez elle de tous les talents de son sexe; la musique surtout a été cultivée par elle avec beaucoup de suite et de succès.  
Le sieur B... habitait aussi Tarare, où il faisait le commerce; il était voisin de la maison de M. S... il avait avec lui des relations fréquentes d'affaires et d'amitié. Le sieur B... est âgé de trente ans, d'une jolie figure, musicien; il est marié depuis six ans de son mariage avec plusieurs enfants qu'il a successivement perdus: sa femme est enceinte aujourd'hui.  
Dans une soirée du mois de mars dernier Clotilde disparut subitement de la maison de son père; sa famille consternée se livra aussitôt aux plus actives recherches, elles ne furent pas infructueuses. Quinze jours après, la police découvrit Clotilde logée avec le sieur B... dans un hôtel garni à Paris. Le sieur B... a été arrêté et conduit devant la justice; Clotilde a été reçue à Paris dans la maison des dames St-Michel, où elle est encore.  
M. le président fait entendre l'accusé et procède à son interrogatoire.  
L'accusé soutient que ce fut Clotilde qui le pria de la conduire à Paris; elle voulait entrer au Conservatoire de musique; elle était fort lasse de la maison paternelle; ce n'est pas lui qui est venu prendre Clotilde à Tarare; c'est elle qui est venue le joindre à Lyon, où il ne l'attendait pas.  
Le sieur S... père de Clotilde, est introduit; il a l'accent allemand, et s'exprime avec peine en français. Il explique que l'accusé venait très souvent chez lui sous différents prétextes, qu'il faisait fréquemment de la musique avec ses filles, qu'il n'avait jamais rien vu qui pût lui inspirer des soupçons sur le compte de l'accusé; qu'il était d'autant plus loin de pareilles idées, que l'accusé était un homme marié, qu'il affectait même des dehors extrêmement sévères, jusqu'à le reprendre lui-même s'il lui échappait quelques paroles légères en présence de ses filles; sachant ainsi ses affreux desseins sous le masque d'une profonde hypocrisie.  
La dame S..., mère de Clotilde, répète à peu près la même déposition.  
La demoiselle Emilie S... est introduite: c'est la sœur de Clotilde, elle est âgée de dix-neuf ans; sa figure est pleine de grâce et d'expression; elle répond avec modestie, et avec une précision et une élégance de termes, peu communes. Sa jeune sœur, dit-elle, était vive et légère; elle voulait quelquefois aller au couvent; elle parlait aussi de se faire admettre au Conservatoire de musique à Paris; mais c'était des saillies auxquelles on attachait peu d'importance. Le matin du jour de son départ, Clotilde lui dit: "Ma bonne amie, je n'ai plus que tant d'heures à rester avec toi, embrasse-moi encore." Le soir, Clotilde avait disparu, la figure altérée; cependant la mère et les deux sœurs allèrent à la prière suivant l'usage; Clotilde n'y put pas tenir; elle revint avec Emilie; elle se mit à son piano, elle essaya de chanter; elle était dans une agitation que sa famille ne pouvait expliquer; elle était attentive à ce qui se faisait au dehors. Tout à-coup on s'aperçut qu'elle n'était plus là. Le témoin confirme ce qui a été dit sur la rigidité de mœurs et de principes qu'affectait l'accusé: "Il faisait tout haut de la morale à ma sœur, pourtant quelquefois sa morale devenait un peu gaillarde."  
Un autre témoin, le sieur Avril, dépose que peu de temps avant l'événement, voyant Clotilde embrassée par son père, il lui dit: "Vous êtes heureuse, mademoiselle, d'avoir un père qui vous chérit si tendrement!"—Hélas, répondit elle, malheureuse que je suis! je vais bientôt lui porter un coup de poignard." Le témoin demanda l'explication de semblables paroles; mais Clotilde se mit à rire, prit le ton plaisant, et l'on n'attachait point d'importance à cette boutade.  
Un postillon appartenant à la dernière poste sur la route de Tarare, est introduit. Il dépose qu'il conduisit en cabriolet un monsieur qui allait à Tarare; qu'il ne peut point le reconnaître, parce qu'il était nuit; qu'arrivé aux portes de Tarare le monsieur, vêtu d'une blouse blanche, descendit de voiture, prit un manteau sous son bras, et dit au postillon: Attendez-moi sur la route, je reviendrai bientôt vous reprendre." En effet, le monsieur revint avec une autre personne couverte d'un manteau. Le postillon ne vit point si c'était une femme, mais il s'en douta: il fut très-généreusement payé.  
On entend le maître de poste et sa femme. Leurs dépositions sont presque insi-

Le sieur Marchand, conducteur de cabriolet de place à Lyon, dépose ce qui suit: Un monsieur me demanda combien je voulais pour le conduire à Tarare: 12 francs, répondis-je.—Je vous en donne vingt, dit le monsieur. Nous partimes; le monsieur fit tirer le rideau du cabriolet de son côté. Arrivés à la Tour, nous primes des chevaux de poste. Le monsieur descendit près de Tarare, et revint avec une autre personne couverte d'un manteau. En donnant la main pour remonter en voiture, je sentis une main douce; je vis sur-le-champ que le nouveau venu était une femme. Nous arrivâmes à Lyon au milieu de la nuit. Le monsieur me proposa de le recevoir chez moi, parce que tous les hôtels étaient fermés à pareille heure; j'y consentis: ils prirent quelque nourriture chez moi, et partirent.  
M. le président: Reconnaissez-vous l'accusé pour être le monsieur dont vous parlez?  
Le témoin: C'est bien la même taille; mais je ne puis affirmer que je le reconnaisse.  
M. le président: Comment pouvez-vous ne pas reconnaître un homme avec qui vous avez passé, tête à tête, une partie du jour et de la nuit?  
Le témoin: Le monsieur avait de superbes favoris, vous me présentiez aujourd'hui un visage nu? (L'accusé avoue qu'il a eu des favoris et qu'il les coupe quelquefois.)  
Ici l'accusé persiste à soutenir que ce n'est point lui qui est venu à Tarare: Clotilde savait qu'il allait à Paris, elle est venue le rejoindre à Lyon; il l'a rencontrée sur le quai au moment où il allait monter sur le paquebot à vapeur. Ils sont partis ensemble.  
On lui demande: "Si vous n'êtes point allé à Tarare la nuit de l'enlèvement, où avez-vous passé cette nuit?" Il explique qu'il a été déjeuné tard et copieusement, qu'il est allé aux Brotteaux, a été incommodé par son déjeuner, s'est couché sur l'herbe, et s'est endormi jusqu'au lendemain matin.  
Un seul témoin à décharge est entendu, c'est M... sous-inspecteur des douanes à Tarare. Il dépose qu'il avait accès dans la maison S... qu'un jour Clotilde lui dit: "Vous, monsieur, qui êtes en rapport avec beaucoup de personnes, vous pourriez me mener à Paris, et me faire entrer au Conservatoire." Cette proposition parut singulière au témoin, mais comme elle était faite d'un air moitié sérieux, moitié badin, il n'y songea plus.  
M. l'avocat général Justinien Ruisseac soutient l'accusation; il lit une pièce qui produit la plus vive impression: c'est une lettre écrite de Paris, par Clotilde, à ses parents; elle y raconte en détail tous les faits qui ont accompagné son départ.  
Le complot de s'enfuir était formé depuis quelque temps avec le sieur B... le jour, l'heure étaient pris. B... avait voulu qu'elle s'engageât par serment à ne point manquer au rendez-vous; il lui avait dit: "Si vous ne venez pas, vous entendrez dire le lendemain que je me suis brûlé la cervelle." Au jour et au signal convenu, elle alla attendre B... dans l'allée d'une maison de Tarare, où le rendez-vous était fixé. Le sieur B... l'emmena à Lyon, et de là à Paris. Clotilde termine sa lettre par l'expression déchirante de son repentir et de ses remords: elle recommande à sa sœur d'adoucir les maux qu'elle a faits à ses parents; elle implore son pardon, et prie sa sœur de le demander pour elle.  
La mère et le sceur de Clotilde fondent en larmes pendant la lecture touchante de cette partie de la lettre.  
M. Menoux défenseur de l'accusé, avait une tâche facile en droit. Il soutient que le fait de l'accusation, si blâmable en morale, ne constitue point l'enlèvement puni par la loi, c'est-à-dire l'enlèvement par fraude ou violence. Il peut y avoir eu séduction, mais il n'y a point eu d'enlèvement violent ou frauduleux, car Clotilde a suivi volontairement le sieur B... Le jury a déclaré l'accusé non coupable.

**VENTES PUBLIQUES.**  
Par T. Mossy.  
Il sera vendu Vendredi, 26 du courant à 4 heures de l'après-midi, rue Conti dans les magasins de Mr. David Olivier pour terminer un compte, 100 et quelques barriques vin de Bordeaux de très bonne qualité. On annoncera les conditions. 20 sept.

Par T. Mossy.  
Il sera vendu Mardi, 23 du courant, au magasin d'encan, dix balles Couvertures françaises à lits de 4, 6 et 10 points. On annoncera les conditions au moment de la vente. 20 sept.

PAR F. DUTILLET.  
Pour cause de départ.  
Le Lundi 6 Octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett. Les propriétés suivantes seront vendues, à 6, 12 et 18 mois de crédit, payables en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, savoir:  
1°. La jolie propriété  
Située à l'encoignure de la rue des Marais et faisant face au chemin du Bayou, mesurant 55 pieds sur le chemin du Bayou, 296 pieds sur la rue des Marais, bornée de l'autre côté par une ligne brisée, ayant environ 400 pieds dans sa plus grande profondeur, les lignes d'abornement ouvrent de manière à donner à la ligne de profondeur environ 200 pieds, avec tous les édifices qui s'y trouvent tels qu'une jolie maison à galerie, briquetée entre poteaux, deux pigeonniers en briques, cuisine, écuries &c.  
2°. Un Terrain  
Mesurant 34 pieds 3 pouces de face à la rue des Marais sur une profondeur de 79 pieds sur une ligne et 93 pieds 6 pouces sur l'autre, les lignes ouvrent et donnent 54 pieds 4 pouces de face dans la profondeur, avec une maison neuve briquetée entre poteaux, composée de quatre chambres à feu, galerie, deux cabinets.  
3°. Un Terrain  
Faisant encoignure des rues Ursulines et des Marais, mesurant 29 pieds de face à la rue des Marais sur 103 pieds 8 pouces de face à la rue des Ursulines. Ce terrain est contigu au premier, il s'y trouve une maison semblable à celle désignée ci-dessus, avec cuisine et latrines.  
4°. Un Terrain  
Formant également l'encoignure des rues des Marais et Ursulines de 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Marais sur 105 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, la seconde ligne de séparation mesure 110 pieds 10 pouces, il s'y trouve une maison et les autres édifices comme sur le précédent.  
5°. Un Terrain  
De 25 pieds de face à la rue des Marais sur environ 110 pieds de profondeur avec une maison briquetée entre poteaux, ayant deux chambres à feu, une galerie et deux cabinets.  
6°. Un Terrain  
De 31 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais sur environ 88 pieds de profondeur.  
7°. Un Terrain  
De 27 pieds 8 pouces de face à la rue des Marais.  
8°. Un Terrain  
De 29 pieds 6 pouces de face à la rue des Marais.  
9°. Un Terrain  
De 28 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais.  
10°. Un Terrain  
De 28 pieds de face à la rue des Marais.  
Ces cinq derniers terrains ont à peu près la même profondeur et il y a sur chacun d'eux une jolie maison briquetée entre poteaux, divisée en deux chambres à feu, une galerie et deux cabinets, couverte en bardeaux.  
Les mesures indiquées sont mesure anglaise, et les propriétés sont vendues libres et franchises de toute dette ou hypothèque.  
19 sept. PIERRE DUPEUX.

**AVIS AU PUBLIC.**  
L'écureur N° 93, rue St. Louis, on trouvera un **CHAR FUNÉBRE** à 4 roues, soit en noir ou en blanc, attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques au cimetière.—Le tout pour 5 piastres. 13 sept.—2m.

**FROMAGE FRAIS.**—60 caisses de Fromage de Goshen, reçus par le navire Dewitt Clinton et à vendre par BRIDGE & VOSE. 19 sept.

**VEUX** Genièvre de Hollande: quelques pipes à vendre pour clore une facture par 19 sept. J. H. FIELD—rue de la Donane.

**COUR DES PREUVES.**—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu sieur F. Renaud, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué, et ledit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour. 13 sept. C. BLACHE—dép. rég. des tes.

**COUR DES PREUVES.**—Vendredi 17 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Hélène Lhomay, alias Lomaire, f. de c. l.—Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Carondelet entre les rues Girod et Hevia, ayant 47 pieds de face sur 82 pieds de profondeur, ouvrant de 3 pieds à ladite profondeur, avec les édifices qui sont dessus, à l'exception d'une baraque en bois couverte en paille, ayant 13 pieds de long sur 9 de large, appartenant à Louis Brugnier, qui sera tenu de l'enlever à la demande de l'acquéreur. Conditions:—1-3 comptant, 1-3 à 6 mois et 1-3 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les frais d'acte de vente ainsi que les taxes de l'année courant à la charge de l'acquéreur.—Par ordre de la cour. 19 sept. C. BLACHE—dép. rég. des tes.

**EN** débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le sous-signé.  
10 balles Indiennes françaises  
3 " Mousselines " "  
1 " Schals " " 7-8  
8 cs. Coutil gris Fil-coton,  
2 " Schals pluche,  
1 " Velours coton,  
4 " Dentelles coton,  
2 " Echarpes et Fichus gaze, De plus en Magasin.  
10 balles Coton-écru 58 pouces, 25 douz. Kirchenwasser 1ère qualité. P. E. SORBE', rue Royale N° 1. 28 aout.

**LES** personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le sous-signé. V. ROUMAGE. 28 aout.—1m. Ex. testamentaire.

**VENTE par le Marshall.**  
EN vertu de plusieurs writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable F. Grima Juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 26 sept. à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cabriolet et un Cheval gris—saisis à la poursuite de J. J. Buss, S. Relf & co. et autres. 17 sept. L. DAUNOY—Marshall.

**VENTE PAR LE MARSHALL.**  
Shepherd vs. Simon, h. de c. l.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente le 23 Septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, 2 paires de Tables en acajou à pieds de griffes. Saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 15 sept.

**VENTE PAR LE MARSHALL.**  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 23 Sept. courant, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, une pipe en bois contenant 155 gallons &c. Saisie dans l'affaire ci-dessus. 15 sept. Ls. DAUNOY, marshal.

**VENTE PAR LE MARSHALL.**  
L. Martin vs. John Allison.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 16 Octobre prochain, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, une MAISON et un Terrain &c. &c. situés au coin des rues Delor et St. Charles, faubourg Ste. Marie. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Ls. DAUNOY, marshal. 15 sept.

**Vente par le Marshall.**  
Le Maire et les Aldermen contre le terrain No. 10 dans l'île No. 7, faubourg Lacourse.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, Juge Président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 2 de Décembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et de St. Louis, le terrain vide No. 10, dans l'île No. 7, au faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus. 2 Sept. LOUIS DAUNOY, Marshall.

**POUR PHILADELPHIE.**  
La barque paquebot HERCULES, capitaine Wm. Longcope, commencera à charger Lundi 15 du courant, et sera immédiatement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Principal, ou à 11 sept. SAM. P. MORGAN et Co.

**POUR PHILADELPHIE.**  
Le navire fin voilier MISSOURI, capitaine Hedelius, partira sous le plus court délai possible. Pour fret de 150 balles de c. l. n., ou même encombrement, ou pour passage, s'adresser à bord ou à 5 sept. WHITALL, JAUDON & Co.

**POUR LE HAVRE.**  
Le beau brick fin voilier et armé FLORENCE, capitaine GOTTSCHEK, partira le 3 sept. GOTTSCHEK & FLEMMERS.

**POUR LA VERA-CRUZ.**  
Le brick fin voilier le GENERAL JACKSON, capitaine Black, partira sous le plus court délai possible. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 30 aout. JOHN P. PAYSON.

**PAQUEBOTS REGULIERS POUR TAMPAICO.**  
Les belles goélettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le Hound partira d'ici le 1er Aout, et de Tampico le 15 du même mois; et le Correio partira d'ici le 15 d'Aout, et de Tampico le 1er de ce mois. Les passagers et les chargeurs peuvent être assurés que les arrangements ci-dessus seront ponctuellement observés. Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, GORDON, TUYES et Co., Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co. 1er. aout.

**POUR VICKSBURG, CHITAUHOOSA.**  
Natchez et les lieux intermédiaires.  
Le beau Bateau à Vapeur COURTLEAU, d'une machine supérieure, capitaine J. Holbert, prendra du fret pour les lieux susdits, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 4 sept. JAS. ARMOR.

L'établissement connu sous le nom de **Valentin P. Roiné & Co.** est continué dans le même local. P. L. ROMAIN, élève et successeur de feu Valentin, offre ses services aux dames pour toutes coiffures dans le genre le plus moderne. M. Aimé Castino, coiffeur de Paris, adjoind au même établissement, mettra tout son zèle pour satisfaire aux demandes qui seront faites, tant en coiffures qu'en toute espèce d'ouvrage en cheveux.  
**EN** MAGAZIN—Perruques, Toupets, Tours en cheveux en tous genres—Parfumerie fraîche, telle que crème de concombre, de rose, de Perse, eau de Cologne, de Lavande, d'odeur assortie, savon à la rose, amande amère, opiat, poudre à dents de toutes qualités, broches à dents, brosses à tête, peignes de toute espèce &c. &c. 16 sept. P. L. RQ.

Les personnes qui ont pris des billets dans la LOTERIE du 1er Aout, sont priées de se présenter au bureau de la Loterie, pour être payables dans le courant de ce mois. Les individus qui voudront présenter des billets au sujet de leurs billets, peuvent se présenter à lui, aux lieux Marchés, faubourgs du matin jusqu'à midi, et chez moi, à l'Annocation, près de l'Église de St. Barron, où on le trouvera depuis 8 heures jusqu'à 5 heures P. M. Il est présent mois, les billets en band.



**PORT DE LA NELLE-ORLÉANS.**  
Il n'y a pas eu de mouvement dans le port.  
Mairie de la Nouvelle-Orléans.  
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$5 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-SIX onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 19 sept. 1828. D. Prieur, Maire.

**A LOUER.**  
UN appartement près du bureau de l'Abelle. S'adresser à l'imprimerie. 20 sept.

**E. DEBERGUE,**  
Préviens ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le paquebot Dewitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes provenant de l'ancienne manufacture de WHITE & KEELER. 18 sept.

**A LOUER.**—Pour le 1er Octobre 1828, le beau magasin avec entrepôt et actuellement occupé par M. M. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à 18 sept. D. SEGHERS.

**ECOLE DE DANSE.**  
Le sous-signé a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er Octobre prochain; ses classes auront lieu comme de coutume le matin et le soir. Les personnes qui désireront des leçons particulières à domicile, voudront bien le faire prévenir et compter sur ses soins et son exactitude.

**LES** personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le sous-signé. V. ROUMAGE. 28 aout.—1m. Ex. testamentaire.